

le ministre, je crois, et si je ne lui ai pas dit publiquement je le fais maintenant, que l'accord conclu entre les dix provinces au sujet de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles représentait plus qu'un simple document écrit. C'était l'œuvre de deux ministres fédéraux qui sont encore députés. Je veux parler du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et de moi-même. Nous avons donné l'assurance que l'ARDA, qui constituait surtout un moyen d'augmenter les revenus dans les régions agricoles, serait toujours sous l'égide du Conseil canadien des ministres des Ressources, organisme qui a des responsabilités envers tous les échelons de gouvernement et qui a comme mission délicate de voir à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement dans l'activité du gouvernement fédéral et des provinces et qu'il y ait le moins possible de conflits dans l'utilisation projetée des terres, de l'eau et de l'air. Si je suis inexact dans cette appréciation, je sais que mon collègue de Brandon-Souris me rectifiera.

Les ministres provinciaux, qui assistaient à la réunion tenue dans le bureau du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, s'étaient entendus pour dire, je m'en souviens, que, s'il s'agissait là d'une promesse solennelle du gouvernement fédéral portant que l'ARDA ne représentait pas un moyen d'imposer l'autorité fédérale aux provinces en matière d'agriculture, ils lui accorderaient leur appui. Ils reconnurent qu'il existait d'autres genres d'utilisation des terres outre l'agriculture et qu'il ne servirait à rien de s'acharner à donner une nouvelle expansion à l'industrie agricole si l'on diminuait l'intérêt à l'endroit des forêts, des loisirs ou de la faune. C'est une entente non statutaire, mais que les gouvernements successifs pourraient respecter. Le conseil consultatif me trouble, car il n'est pas mentionné que les points de vue et les décisions du conseil consultatif et du ministre seront soumis, même en vertu de cette proposition où nous avons des secteurs particuliers d'intérêt, au Conseil canadien des ministres des Ressources. Peut-être n'est-il pas nécessaire de le prévoir dans la loi; peut-être faut-il le déclarer publiquement. Il importe de rassurer le Conseil canadien des ministres des Ressources que nous le considérons comme l'organisme suprême des ressources visant les ministères des Pêcheries et des Forêts, tant fédéraux que provinciaux, et tous les ministres à la tête de ces ministères. Cet organisme devrait être notre terrain d'entente.

Je ne parlerai pas des dispositions du bill en détail, mais on peut les lire dans cette optique. Le projet de loi ne mentionne pas le Conseil canadien des ministres des Ressources.

En lisant le bill attentivement, on a l'impression que le fonds des régions spéciales occupe un rang secondaire. Par exemple, si un autre organisme peut s'occuper d'un programme, il faut suivre la recommandation du Conseil et lui céder la place. Ainsi, il a droit de veto sur les décisions du ministre et du Conseil consultatif. Je n'en dirai pas plus long là-dessus. Je crois pouvoir être plus précis lors de l'étude détaillée en comité.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je désire présenter quelques commentaires d'intérêt général. Le ministre a eu l'obligeance de nous donner une description de ce qui s'est produit dans la région des lacs du Manitoba, au nord du Nouveau-Brunswick, en Gaspésie, et ailleurs. J'ai seulement pris connaissance du rapport traitant de la région des lacs. C'est un excellent rapport, qui justifie bien les sommes qui y ont été affectées. Cependant, je suis sûr que le ministre des Forêts s'est rendu compte, comme moi, que l'on a passé sous silence les possibilités qu'offrent les forêts en vue d'accroître le revenu de la population rurale.

J'ai fait part de cette opinion à mes amis du Manitoba. Vous devez toujours vous méfier de ces gouvernements des Prairies. Ils se préoccupent tellement de l'agriculture traditionnelle qu'il est très difficile de les convaincre de regarder au-delà des sentiers battus pour se rendre compte que les arbres représentent de l'argent. Il faut agir ainsi, et c'est là que doit intervenir le ministre.

Je n'ai pas pu lire les autres rapports. Cependant, j'aimerais maintenant rendre hommage à l'honorable M. Hutton, ministre de l'Agriculture du Manitoba. J'ai travaillé avec M. Hutton pendant un certain nombre d'années, et je crois qu'aucun autre ministre de l'Agriculture d'aucune autre province ne prendra mes observations en mauvaise part, mais aucun ministre à ma connaissance, n'a été plus dévoué et plus franc pour le compte des agriculteurs que M. Hutton, personne n'a essayé plus que lui d'augmenter leurs revenus en présentant des innovations. Il a décidé de quitter sa haute fonction dans la vie publique pour se faire ministre du culte. Je ne pouvais laisser passer l'occasion de rendre hommage à un homme qui a accompli beaucoup, non seulement pour les agriculteurs du Manitoba, mais du pays tout entier.

La proposition que je ferai en terminant ne sera pas facile à réaliser. Si on doit décider combien affecter aux différentes entreprises, la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles autorise à se fonder sur le besoin. J'espère que les députés comprennent ce que je veux dire. On ne doit pas compter les habitants d'une région et dire qu'il faudra, en fait d'aide, tant de dollars par habitant. On tient d'abord compte de leurs